

CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord

Secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord

COMPTE-RENDU de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme » réunie à Rouen le 5 novembre 2015

La commission spécialisée « Loisirs et tourisme » du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est réunie le 5 novembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie. Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée pour leur présence (liste in fine) et introduit les points à l'ordre du jour. Un tour de table est effectué.

Point 1 - Élection du président de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme »

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du rôle du président de la commission spécialisée, de la procédure d'élection et des candidatures exprimées (Procès verbal d'élection en annexe 1).

Le secrétariat du CMF MEMNor constate la seule candidature de Monsieur LEPIGOUCHET, représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, à la présidence de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme ».

Monsieur LEPIGOUCHET est élu président de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme » à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 5 voix.

Monsieur ADAM (fédération française de voile) précise qu'il a lui-même suscité le volontariat de Monsieur LEPIGOUCHET, ce dernier représentant les deux intérêts liés aux préoccupations environnementales et aux loisirs.

Point 2 - Projet de guide méthodologique sur la planification de l'espace maritime

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du projet de guide (Présentation en annexe 2).

Monsieur HOUETTE rappelle que le projet de guide vise à établir une méthode d'élaboration de la planification de l'espace maritime commune à toutes les façades maritimes, en particulier dans l'optique de l'élaboration des documents stratégiques de façade (DSF) qui en constituent l'outil opérationnel. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ont demandé le 20 octobre 2015 aux préfets coordonnateurs de la façade maritime MEMNor d'élargir la concertation précédemment menée, et qui avait conduit la commission permanente du CMF MEMNor à rendre un avis le 7 octobre 2015, en vertu du mandat délégué par l'assemblée plénière.

Cet avis, enrichi des observations et propositions des commissions spécialisées, devra être adressé au ministère chargé de la mer avant la fin du mois de janvier 2016. Les contributions des cinq commissions spécialisées à l'avis figurent en annexe 3 du présent compte rendu.

Monsieur FLORIN (fédération nationale des chasseurs) déplore que les collectivités territoriales ne se saisissent pas davantage des problématiques littorales et maritimes, malgré leur rôle déterminant notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRL) et des plans particuliers d'intervention (PPI). De plus, il s'avère nécessaire d'établir un inventaire des entités des collectivités territoriales qui possèdent des compétences sur le littoral, notamment des syndicats mixtes. Le rôle important des programmes transfrontaliers menés par les conseils régionaux ne doit pas non plus être négligé. Il estime qu'une démarche doit être menée pour impliquer davantage les collectivités territoriales dans la démarche de planification de l'espace maritime.

Monsieur AUGUEREAU (fédération des industries nautiques) propose d'employer le terme « susciter » dans le projet d'avis du CMF.

Monsieur HOUETTE rappelle que l'association étroite des collectivités territoriales avait été souhaitée par le président de l'association nationale des élus du littoral (ANEL), Monsieur RAPIN, dans sa contribution écrite à la commission permanente.

Monsieur ADAM indique que la réorganisation territoriale prévue en janvier 2016 va engendrer un développement de l'intérêt porté au littoral et à la mer. Cette prise de conscience des deux futures régions est nécessaire afin d'éviter que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne travaillent en ordre dispersé. Monsieur FLORIN ajoute que le CMF constitue le seul espace de concertation entre les deux régions permettant de construire une vision stratégique et locale des enjeux littoraux et maritimes de la facade.

Suite aux interrogations formulées par Messieurs FLORIN et AUGUEREAU sur la signification du principe de subsidiarité, Monsieur HOUETTE répond que ce principe fait référence à l'implication la plus précise de l'ensemble des parties prenantes, selon leurs compétences propres, sur les documents de planification de l'espace maritime (ex : sur l'étude des interactions dans le cadre de la situation de l'existant).

Suite à des échanges formulés sur la nécessité de ne pas réduire le champ de définition des entités ciblées, un rajout est opéré au paragraphe sur le principe de subsidiarité : « et notamment recenser les entités compétentes (EPCI, associations syndicales autorisées) pour l'élaboration de la gestion intégrée de la mer et du littoral afin de travailler à leur implication dans ce travail ».

A la question de Monsieur ADAM sur les modalités de concertation sur ce projet d'avis dans les autres façades maritimes, le secrétariat répond que l'avis du CMF MEMNor a été communiqué aux autres DIRM en préparation de la concertation des autres CMF.

Point 3 - Etude sur les usages en baie de Seine orientale

Présentation par Messieurs SAINT-CAST et LECLERC (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie) de l'étude et de ses conclusions (Présentation en annexe 4).

Monsieur SAINT-CAST rappelle que l'étude sur les usages en baie de Seine orientale vise à recenser et spatialiser les usages sur la zone déterminée ainsi qu'à identifier et analyser leurs interactions entre elles. Elle a été validée par la commission administrative de la façade maritime (CAF) MEMNor le 22 septembre 2015. Il s'agit d'une expérimentation méthodologique en vue de l'élaboration du futur DSF qui associera plus largement les acteurs, en particulier le CMF.

Le secrétariat du CMF invite les membres de la commission spécialisée à axer leurs échanges sur la thématique spécifique des loisirs et du tourisme qui leur est présentée en séance et précise que des contributions complémentaires pourront être adressées au secrétariat avant la réunion de la commision permanente du 2 décembre 2015.

Monsieur FLORIN demande, au nom de la fédération nationale de la chasse, à ce que l'activité de chasse maritime sur le domaine public maritime (estran) fasse l'objet d'un traitement dans le cadre de cette étude. Il

met en exergue le poids important de cette activité (plusieurs milliers de pratiquants, surfaces importantes des espaces concernés) qui doit être prise en compte dans le tableau d'interactions entre usages. Il indique que la chasse peut être perçue comme un usage de loisir gestionnaire de l'environnement (favorable pour l'entretien de la salicorne) et qui participe à l'activité touristique sur le littoral (organisation de visites par les chasseurs et installation de huttes pédagogiques). Il précise enfin qu'une contribution sur ces différents points sera transmise prochainement au secrétariat du CMF.

Monsieur SAINT-CAST convient que cette activité devra être prise en compte dans le cadre de la situation de l'existant du document stratégique de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

Monsieur ADAM déplore que les compétitions sportives sur les embarcations à voile, activité fortement développée sur le littoral, ne soient pas traitées dans le tableau d'interactions entre usages. Monsieur LECLERC (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie) répond qu'elles font l'objet d'un focus dans la fiche thématique de l'étude.

Monsieur BENBASSA (fédération française d'études et de sports sous-marins) fait part de son étonnement sur l'absence de synergie des activités touristiques sur les parcs éoliens.

Monsieur LECLERC répond que le tableau présenté est un extrait de la synthèse. Il précise que des activités touristiques sont cumulables avec des zones en phase de concession ou après concession. Une interaction bénéfique peut être considérée.

Le secrétariat invite les membres à adresser leurs contributions écrites complémentaires sur le fond ainsi que sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude.

Monsieur SAINT-CAST précise que des éléments de méthodologie issus du travail réalisé dans le cadre de cette étude ainsi que de cette concertation auront vocation à alimenter la méthode d'élaboration du DSF MEMNor.

À la question de Monsieur ADAM sur la potentialité de réalisation de nouvelles études concernant d'autres espaces géographiques de la façade maritime, le secrétariat du CMF répond que cette question est à l'étude en l'état actuel.

Le secrétariat invite les membres à adresser sous forme écrite leurs contributions complémentaires sur le fond ainsi que sur la méthodologie employée à l'adresse : mcpm.dirm-memn@developpement-durable.-gouv.fr.

Point 4 - Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Présentation par Monsieur FOUILLET (DIRMer MEMNor/MCPM) de la finalisation du programme de mesures (Présentation en annexe 5).

Monsieur FOUILLET rappelle que les travaux de finalisation du programme de mesures en cours permettent de prendre en compte les remarques formulées par l'autorité environnementale et les remarques issues de la consultation ainsi qu'à conformer le document aux exigences de la Commission européenne, et à retravailler sa mise en forme.

Point 5 - Démarches de planification des opérations de dragage

Présentation par Monsieur HOUETTE des futurs schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de la concertation sur l'enquête « dragage d'entretien dans les ports de plaisance » (Présentation en annexe 6).

Monsieur HOUETTE rappelle que, à la suite de la conférence environnementale de 2013, le gouvernement s'est engagé à lancer des réflexions aux fins de favoriser une planification locale des opérations de dragage et de gestion des sédiments, par le biais de « schémas d'orientation territorialisés pour les activités de dragage/clapage ». Cet engagement fait suite à la demande récurrente de divers acteurs maritimes. En complément de ce travail, une enquête à été confiée en juin 2015 par le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche à une mission de coordination nationale sur les dragages d'entretien dans les ports de plaisance.

Point 6 - Projet Pegaseas

Présentation par Monsieur THENAIL (Conseil régional de Haute-Normandie) du projet Pegaseas et des résultats du programme Interreq IVA (Présentation en annexe 7).

Monsieur THENAIL rappelle que le projet Pegaseas est un projet européen de capitalisation visant à promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème de la Manche. Il a été financé par le programme Interreg IVA France (Manche) Angleterre et s'est déroulé du 1^{er} avril 2013 au 28 février 2015.

Aux questions de Monsieur HOUETTE sur la bonne prise en compte des effets cumulés de l'environnement dans le cadre du projet CHARM et de la réalisation de préconisations pour l'institutionnalisation d'un organe de gouvernance commun à l'échelle France (Manche) Angleterre, Monsieur THENAIL répond, d'une part, que l'approche des effets cumulés a été traitée sous forme de synthèse (travail mené par l'université de Caen) et, d'autre part, que les projets concernés, possédant des approches expérimentales et non institutionnelles, la question de l'éventualité de la mise en place d'un tel organe demeure aujourd'hui non résolue.

Monsieur THENAIL précise que l'intérêt de la démarche des forums britanniques est largement reconnu par l'ensemble des parties prenantes au programme Interreg. Les forums permettent, en effet, de développer la confiance entre les parties prenantes, de générer des opportunités stratégiques ainsi qu'une meilleure coordination des prises de décision et de promouvoir la vision « Manche ». Les britanniques disposent également d'autres structures pertinentes telles que la marine management organisation et les maritime and coastguard agency. Une réflexion doit être portée sur l'articulation des projets du programme Interreg avec les démarches institutionnelles et les politiques nationales. Ce sera notamment l'objet du troisième appel à projets du programme Interreg VA qui ouvrira mi-février 2016 et se clôturera à la mi-mars 2016.

Les membres de la commission spécialisée sont invités à consulter les adresses internet des sites du projet Pegaseas (http://www.pegaseas.eu) et du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre (https://interreg5a-fce.eu/fr/).

Conclusion

Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme » pour leur présence et leur implication dans les débats et les informe de la transmission, dans les meilleurs délais, d'un compte rendu accompagné des présentations réalisées en séance.

La séance est levée à 13h00.

A Rown , le 02/12/2015

Le président de la commission spécialisée

Monsieur Jean LEPIGOUCHET

Charge des activités mantimes et litterales Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

Commission spécialisée « Loisirs et tourisme » du conseil maritime de la facade Manche Est-mer du Nord

Séance du 5 novembre 2015

Liste des participants

Membres présents et représentés

<u>Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :</u>
Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU, représentant la fédération des industries nautiques

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Monsieur Paul ADAM, représentant de la fédération française de voile

Monsieur Bernard FLORIN, représentant la fédération nationale de chasse

Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins

Secrétariat du conseil maritime de façade

<u>Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (Mission de coordination des politiques maritimes) :</u>

Monsieur Vianney HOUETTE Monsieur Nicolas DONVAL Monsieur Maxime FOUILLET

Organismes assistant à la séance

<u>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie :</u>
Monsieur Jérôme SAINT-CAST
Monsieur Nicolas LECLERC

Conseil régional de Haute-Normandie : Monsieur Bruno THENAIL Monsieur Simon BENARD